



# Programme de travail "Recherche et Innovation"

## TABLE DES MATIERES

1.1	Introduction et objectifs .....	2
1.2	Contenu technique	3
1.2.1	METTRE EN RESEAU LES ACTEURS ET LES UTILISATEURS ET STIMULER LEURS INTERACTIONS.....	3
1.2.2	ENCOURAGER LES POLITIQUES D'INNOVATION REGIONALES ET LA COOPERATION TRANSREGIONALE .....	5
1.2.3	EXPERIMENTER DE NOUVEAUX OUTILS ET DE NOUVELLES APPROCHES.....	7
1.2.4	METTRE EN PLACE ET CONSOLIDER LES SERVICES .....	8
1.2.4.1	<i>CORDIS et autres supports .....</i>	8
1.2.4.2	<i>Réseau de Centres Relais Innovation .....</i>	10
1.2.4.3	<i>Services d'information et de soutien spécifique.....</i>	13
1.2.5	ANALYSER ET EVALUER L'INNOVATION DANS LES PROJETS DE RECHERCHE COMMUNAUTAIRE .....	14
1.2.6	DOMAINE DE L'INTELLIGENCE ECONOMIQUE ET TECHNOLOGIQUE .....	15
1.3	Plan de mise en œuvre et questions connexes.....	17
1.4	Informations relatives aux appels .....	19
1.4.1	FICHE D'APPEL. CENTRES RELAIS INNOVATION (CRI).....	19
1.4.2	FICHE D'APPEL. DOMAINE DE L'INTELLIGENCE ECONOMIQUE ET TECHNOLOGIQUE.....	22

## 1.1 Introduction et objectifs

Ce programme spécifique s'attaque à un certain nombre de faiblesses structurelles clés qui entravent les bénéfices économiques et sociaux provenant de l'effort de recherche en Europe.

Le thème "Recherche et Innovation" du programme spécifique a pour but d'encourager la création d'un environnement propice à l'innovation au sein de l'Union européenne et de stimuler l'innovation technologique et la création d'entreprises dans le domaine des technologies innovantes.

Compte tenu de ces objectifs, la mise en œuvre du programme de travail "Recherche et Innovation" doit se faire en interaction avec les autres politiques communautaires en matière d'innovation, et notamment avec la politique de recherche dont le programme-cadre de RDT est le principal instrument.

La promotion de l'innovation est un objectif transversal que l'on retrouve dans l'ensemble du programme de travail, notamment dans le programme spécifique "Intégrer et renforcer l'Espace européen de la recherche":

- comme une préoccupation essentielle qui sous-tend les thèmes prioritaires de recherche;
- comme un élément important du chapitre consacré à l'élaboration des politiques, sous le titre "Développement cohérent des politiques en matière de recherche et d'innovation".

Les trois autres thèmes du présent programme spécifique, en particulier "Science et société", contribueront eux aussi à l'innovation. Ce thème traite de l'amélioration de la compréhension entre les chercheurs, les entreprises, les décideurs politiques et la société en général, ce qui conduirait à une plus large compréhension et perception de l'innovation et de son lien avec la science.

Les objectifs du thème "Recherche et Innovation" sont de:

- jeter les bases d'un système d'innovation européen en mettant en réseau des acteurs, en promouvant la coopération, en supprimant les barrières et en encourageant l'apprentissage transnational;
- rechercher et tester de nouvelles approches, mettre à profit les leçons tirées des expériences faites dans le cadre des projets de recherche du PC et encourager les entreprises à innover;
- offrir les services ne pouvant être fournis qu'à l'échelle européenne.

L'engagement total des pays candidats devra être assuré. La dimension internationale devra être prise en considération lorsqu'elle est constituée un avantage pour le système européen d'innovation.

L'accent sera mis sur la cohérence des activités entre elles et le degré d'intégration nécessaire.

## 1.2 Contenu technique

1.2.1 Mettre en réseau les acteurs et les utilisateurs et stimuler leurs interactions
---

### **Objectifs**

Mettre en rapport les acteurs, utilisateurs et intervenants afin de promouvoir le changement, l'innovation entrepreneuriale et les relations à l'intérieur du système européen d'innovation.

### **Contenu**

#### **A) Mettre en relation des acteurs clés**

- 1) Sur la base de l'expérience tirée du fonctionnement du service Gate2Growth, la mise en relation au niveau européen des acteurs clés sur des questions spécifiques à l'innovation, afin, par exemple, d'échanger des informations à jour sur l'état actuel de la technique et de discuter des principaux problèmes ou d'explorer les tendances les plus probables (comme les opérateurs de capital risque, les incubateurs, la propriété intellectuelle, le transfert de technologie, et les organisations d'aide aux entreprises, les universités, etc.).
- 2) Mettre en place deux réseaux spécifiques ayant pour objet de faciliter l'interaction des acteurs:
  - un réseau de zones d'excellence, reposant sur l'expérience tirée de l'action PAXIS, visant à établir une plateforme rassemblant acteurs et utilisateurs dans le but de stimuler le transfert de connaissances sur les meilleures pratiques par la cartographie et l'étalonnage des groupes d'excellence;
  - un réseau au sein duquel les représentants de "start-up" et les prestataires de services dialoguent afin de fournir les données de référence et les critères de qualité aux prestataires de services tels que les incubateurs, les pépinières, etc.

#### **B) Promouvoir le changement et l'innovation entrepreneuriale**

Les réseaux visés au paragraphe précédent, de même que les réseaux des Régions innovantes en Europe et des Centres-relais Innovation (voir les points 1.2.2 et 1.2.4.2 respectivement) contribueront à diffuser les résultats des activités suivantes:

- 1) ***Calendrier du changement:*** l'objectif est d'identifier les barrières culturelles et autres à l'innovation et d'organiser ou de soutenir les événements européens, ateliers et débats afin de fixer le calendrier du changement et d'encourager une meilleure compréhension de l'innovation par l'ensemble de la société. Les utilisateurs (consommateurs, etc.) ainsi que les principaux intervenants (représentants syndicaux, représentants des domaines de l'éducation et de la formation, etc.) participeront à ce processus. Des enquêtes sur les comportements et l'approche face à l'innovation (par exemple des études reposant sur les enquêtes Innobaromètre effectuées au cours du PC5) compléteront ces activités.
- 2) ***Innovation entrepreneuriale:*** il est proposé de créer une académie virtuelle et des programmes de soutien afin de permettre de travailler sur des concepts associés à l'innovation entrepreneuriale, avec la participation des écoles de commerce, des universités et des entrepreneurs et de soutenir des analyses et des bonnes pratiques, ainsi qu'un nombre limité d'actions expérimentales (voir le point 1.2.3). Ces dernières

porteront notamment sur une étude de la valeur ajoutée d'un concours annuel de création d'entreprises basées sur des technologies innovantes, organisé au niveau communautaire, dans le but de définir des priorités et des orientations nouvelles au niveau de l'UE en vue d'encourager l'émergence et la croissance de ce type d'entreprise.

- 3) ***Instruments de soutien:*** le but est de faciliter la gestion et l'exécution des activités mentionnées ci-dessus en fournissant des instruments et services (site web, informations, services d'orientation et d'adéquation de la demande à l'offre, etc.) et un bureau d'assistance "Accès au financement", en encourageant une approche intégrée de la diffusion et de la communication et en tirant des leçons des activités menées.

### **Modalités de mise en œuvre**

#### ***Instruments***

- A) Actions de coordination
- B) - Actions de soutien spécifiques
- Projets d'innovation ciblés spécifiques
  - Contrats de service

## 1.2.2 Encourager les politiques d'innovation régionales et la coopération transrégionale

### **Objectifs**

Faciliter les transferts de bonnes pratiques et la mise en place de stratégies d'innovation dans les États candidats à l'adhésion associés, en vue de l'élargissement.

Consolider une plate-forme européenne d'échange d'expériences et de diffusion des bonnes pratiques concernant les thématiques de l'innovation entre les acteurs des structures régionales et stimuler les décideurs politiques régionaux concernant les stratégies de l'innovation

### **Contenu**

#### **A) Mise en réseau des régions et diffusion d'une méthodologie des stratégies régionales d'innovation**

- 1) Développement de Stratégies Régionales d'Innovation (RIS) dans les régions des pays candidats à l'adhésion associés n'ayant pas bénéficié d'un financement au titre du PC5. L'initiative lancée dans le cadre du PC5 sera poursuivie, avec pour objectif de faire de ce processus un instrument politique majeur au niveau régional. Ceci inclut un soutien méthodologique et l'appui d'experts pour des mesures régionales spécifiques identifiées dans le cadre de plans d'action RIS mis en œuvre dans des pays candidats associés.
- 2) Fonctionnement continu du réseau "Régions Innovantes d'Europe" (RIE) comme plate-forme de collaboration et d'échange d'expériences sur le développement de politiques et de programmes d'innovation régionaux permettant aux régions d'accéder à de nouveaux outils et programmes pour la promotion de l'innovation et de créer un processus d'apprentissage interrégional. Un soin particulier sera apporté au "programme d'assistance ad hoc" et son évolution vers un bureau d'assistance européen pour les questions relatives aux politiques d'innovation régionales. Cette démarche sera facilitée par la désignation de services centraux (Secrétariat en réseau IRE) qui animeront le réseau IRE, contribueront au développement du forum des décideurs régionaux et stimuleront la diffusion et l'échange de bonnes pratiques et de projets en matière de politique d'innovation grâce, notamment, à une coordination sur des sujets spécifiques des politiques d'innovation régionales.

#### **B) Nouvelles approches des politiques régionales d'innovation**

- 1) Des projets expérimentaux sont envisagés pour servir d'essai pour un futur échange transrégional d'expériences (voir point 1.2.3).

Ces activités seront exécutées en coordination avec les activités engagées au titre des Fonds structurels européens, qu'elles compléteront, et en coordination et en synergie avec les activités et résultats visés au point 1.2.1.

### **Modalités de mise en œuvre**

#### ***Instruments***

- A) 1. Actions de soutien spécifiques; 2. Contrat de service

B) Projets d'innovation ciblés spécifiques

*Suggestion de calendrier*

Appel d'offres pour le point A2 (secrétariat du réseau IRE): premier semestre 2003.

### 1.2.3 Expérimenter de nouveaux outils et de nouvelles approches

#### **Objectifs**

Soutenir les actions expérimentales servant à définir les priorités et directions pour la promotion de l'innovation en Europe, y compris dans les domaines couverts par les autres lignes d'action du thème "Recherche et Innovation".

Explorer les diverses facettes du modèle européen de l'innovation, notamment les pôles d'innovation, les mesures de soutien appropriées et la promotion de la gestion de l'innovation dans les entreprises de l'UE.

#### **Contenu**

Des activités, coordonnées si nécessaire avec des activités d'autres "lignes" du thème "Recherche et Innovation", seront détaillées plus avant dans une future mise à jour du présent programme de travail et pourraient contribuer à :

- encourager de nouvelles formes d'innovation et promouvoir l'innovation entrepreneuriale (voir point 1.2.1);
- trouver de nouvelles méthodes visant à promouvoir et stimuler le transfert transnational de technologies sous la forme de services, proposés soit directement aux principaux groupes cibles, soit aux intermédiaires qui eux-mêmes offrent des services de transfert transnational de technologies (voir le point 1.2.4.2);
- tester de nouvelles approches du transfert et / ou de l'échange des connaissances et de l'expérience, en vue de réduire les disparités régionales et d'aider à l'intégration des pays candidats à l'élargissement dans le système d'innovation européen (voir point 1.2.4.2);
- tester de nouveaux services, en particulier les services électroniques, pour la promotion de l'innovation (voir point 1.2.4.1).

#### **Modalités de mise en œuvre**

##### ***Instruments***

Projets d'innovation ciblés spécifiques, actions de soutien spécifiques, actions de coordination, contrats de service.

## 1.2.4 Mettre en place et consolider les services

Afin d'aider à la création d'un système d'innovation européen, un certain nombre de services seront mis en place pour contrebalancer le cloisonnement au niveau national et contribuer à la circulation de l'information, au déploiement des connaissances et à la diffusion de l'innovation à travers la sphère économique. Ces services comprennent :

- le service d'information sur la recherche et l'innovation CORDIS, complété par d'autres supports,
- le réseau des Centres Relais Innovation (CRI), comme tremplins régionaux pour la coopération et le transfert transnationaux des technologies,
- les services d'information et de soutien spécifique, notamment dans les domaines des droits de propriété intellectuelle et industrielle, et de l'accès au financement de l'innovation, en étroite coordination avec les activités mentionnées au point 1.2.1 dont les objectifs sont similaires.

### 1.2.4.1 *CORDIS et autres supports*

#### Objectifs

Diffusion efficace, conviviale et multilingue de l'information afin de faciliter la participation aux activités communautaires de recherche et d'innovation.

Meilleure exploitation des résultats de la recherche avec un soutien particulier aux secteurs clés de la compétitivité européenne.

Diffusion des connaissances permettant le développement des performances en matière d'innovation des entreprises et l'acceptation sociétale des nouvelles technologies.

#### Contenu

##### **A) Service d'Information sur la Recherche et le Développement et sur l'Innovation en Europe (CORDIS)**

Poursuite et renforcement du service CORDIS de publication et de communication pour l'ensemble du programme-cadre. Développement de CORDIS comme plate-forme multi-usages flexible s'adaptant à l'évolution des besoins des utilisateurs, comme portail de la recherche et de l'innovation européenne et comme un outil d'information facile à utiliser permettant de diffuser l'information au public.

##### 1) Services de communication et d'information :

Diffuser au public toute l'information concernant les activités de RDT de la Communauté et de l'EER ainsi que les activités et tendances en matière d'innovation, nourrissant ainsi la réflexion et le débat sur les thèmes de l'innovation en Europe.

##### 2) Services de participation au PC6 :

Développer la participation aux activités de recherche et d'innovation communautaires. Aider à la mise en œuvre du PC6 en prenant en compte l'évolution des besoins des utilisateurs et des relais d'information, ainsi que du progrès technologique, à travers une palette de services complémentaires (comprenant : services relatifs aux appels, bases de données projet, services de programmes, services de participation, services d'information, etc.).

### 3) Services d'innovation :

Le service *marché de technologies* existant deviendra une bourse interactive pour des technologies exploitables issues des activités de recherche communautaires, nationales et industrielles. Ce concept sera développé afin de fournir une *foire technologique virtuelle européenne*, utilisant une plate-forme multimédia 3D pour commercialiser les résultats probants de la recherche et de l'innovation et cibler les communautés d'utilisateurs.

Un *portail sur la politique d'innovation européenne* sera développé comme porte d'accès à l'innovation européenne, offrant des services d'information (par exemple concernant l'étalonnage et les développements relatifs aux politiques) et des services de soutien, en étroite coordination avec les activités développées au point 1.2.1 (y compris les activités développées au sein d'autres lignes d'actions des programmes de travail).

Le portail offrira également un service d'information convivial pour un public plus large traitant de l'acceptation du progrès technique et de l'innovation par la société. Il pourrait aussi servir d'outil de "consultation électronique" à la demande des services chargés du développement de la politique d'innovation.

Un service ciblé, partie intégrante du portail, sera développé afin de répondre aux besoins spécifiques des pays candidats et de réduire l'écart entre les performances en matière d'innovation.

### 4) Services expérimentaux :

Des services expérimentaux pourraient également être introduits sur CORDIS, qui pourrait, par exemple, héberger les services appartenant au domaine de la recherche et de l'innovation européennes.

## **B) Autres activités de communication**

D'autres activités de communication vont être poursuivies et développées, en vue de la création d'une communauté d'intérêt entre les parties concernées par le développement de la politique en matière d'innovation ainsi que la mise en œuvre de mesures de développement d'innovation :

- 1) Publications imprimées (périodiques et publications ad hoc)
- 2) Conférences, expositions, ateliers, activités promotionnelles

## **C) Surveillance, assurance qualité et retour d'informations utilisateurs**

La surveillance externe, l'assurance qualité et le retour d'informations utilisateurs continueront d'être utilisés afin d'améliorer la communication électronique ou non-électronique et de satisfaire aux exigences des utilisateurs.

## Modalités de mise en œuvre

### *Instruments*

Contrats de services.

### *Suggestion de calendrier*

A) Appels d'offres : 2002. Durée du contrat : 4 ans.

B1) Appel d'offres concernant l'édition et l'impression : 30.6.2003 (indicatif).

Les commandes de services pourront être passées sur la base d'un contrat-cadre géré par d'autres services de la Commission.

<b>1.2.4.2</b> <b>Réseau de Centres Relais Innovation</b>
---

### Objectifs

Les Centres Relais Innovation (CRI) servent à fournir des services rentables visant à promouvoir la coopération transnationale dans le domaine technologique et qui sont à la fois adaptés aux besoins régionaux et en synergie avec les structures de soutien nationales et régionales.

L'accent sera mis sur le développement et le maintien d'un haut niveau de capacité de service des CRI (c'est-à-dire une prestation de service de grande qualité) en permettant un transfert de technologies transnational efficace (TTT) à leur clientèle locale, tout en traitant les déficits de capacité et en encourageant l'obtention de bénéfices économiques pour la clientèle par des accords. Chaque CRI utilisera dans une large mesure les ressources du réseau CRI pour mener à bien ses tâches.

La réalisation de ces objectifs sera en partie facilitée par la désignation de services centraux (secrétariat du réseau) qui aideront à organiser les CRI en réseau, à animer ce réseau de CRI et à stimuler la prestation de services destinés aux entreprises et orientés vers la qualité et l'innovation dans l'ensemble du réseau.

### Contenu

Les PME seront la cible principale des CRI, mais d'autres organisations seront incluses, telles que les universités, les centres de recherche et, si approprié, des grandes entreprises, ainsi que des associations professionnelles et commerciales, des courtiers en technologie et des agences de développement. Une attention particulière sera apportée aux régions les moins favorisées.

Les principales tâches des CRI seront de :

- promouvoir le transfert transnational des technologies et des connaissances, quelle que soit leur origine, en fonction des besoins de l'industrie locale et du tissu social et économique,
- stimuler la capacité des entreprises à adopter les nouvelles technologies en identifiant leurs besoins et leur capacité à établir une coopération transnationale et des partenariats,

- promouvoir la diffusion et l'exploitation transnationales des résultats de la recherche communautaire, notamment les résultats identifiés comme exploitables par un tiers et entraînant une coopération avec EUREKA et ESA (European Space Agency),
- fournir d'autres services clés qui contribuent à promouvoir ou à faciliter l'innovation et le transfert transnational de technologies,
- rechercher des synergies possibles entre les CRI et les "Régions Innovantes d'Europe" (RIE),
- mettre au point des méthodes nouvelles, par exemple pour la promotion de pôles transnationaux ou de mesures facilitant le développement de l'Espace européen de la recherche.

Parmi les services spécifiques fournis par les CRI, citons:

la promotion des services offerts par les CRI dans la région; des audits technologiques et d'autres instruments permettant d'identifier les besoins locaux; la création de bases de données relatives aux conditions locales; la recherche de technologies extérieures pour répondre aux besoins identifiés au niveau local; la promotion et la diffusion dans la région couverte par le CRI des technologies extérieures existantes; l'identification et la promotion de technologies locales en vue d'établir une coopération technologique transnationale, divers services d'assistance individuelle; l'organisation de transferts de technologies; des actions de mise en réseau et des actions transnationales entreprises conjointement avec d'autres CRI.

En outre, une action distincte visera à déterminer de nouvelles méthodes de promotion des transferts de technologies transnationaux (TTT) qui peuvent prendre la forme de services fournis directement aux principaux groupes cibles ou de services d'aide à des intermédiaires qui eux-mêmes offrent des services de TTT.

### ***Régime financier***

L'aide financière communautaire proposée dans le cadre du présent programme couvrira jusqu'à 45 % des coûts éligibles des CRI pour la période de fonctionnement prévue de 48 mois. Quoiqu'il en soit, il est admis que les CRI ont besoin de temps pour s'implanter dans une région géographique donnée, c'est pourquoi, pour les pays qui participent pour la première fois au programme ou qui ont officiellement rejoint le réseau CRI après le 1er janvier 2000, cette aide pourra aller jusqu'à 50 % des coûts éligibles pendant les 24 premiers mois et diminuera jusqu'à représenter 45 % au maximum par la suite. Tous les CRI seront soumis à une clause contractuelle de poursuite ou d'abandon ("go-no go") basée sur les résultats obtenus à l'issue des 24 premiers mois de fonctionnement.

### **Modalités de mise en œuvre**

#### ***Instruments***

CRI : Action de soutien spécifique.

Secrétariat en réseau CRI : contrat de service.

Recherche de nouvelles méthodes d'incitation aux TTT: action de soutien spécifique.

*Suggestion de calendrier*

Appel de propositions CRI : 4.3.2003.

Appel d'offres secrétariat du réseau CRI : premier semestre 2003.

Appel de propositions pour la recherche de nouvelles méthodes d'incitation aux TTT: à définir.

<b>1.2.4.3</b>	<b><i>Services d'information et de soutien spécifique</i></b>
----------------	---

**Objectifs**

Assister les contractants potentiels et actuels participant aux projets de recherche et de développement financés par la Communauté impliquant des questions de droits de propriété intellectuelle, finance et exploitation, et, en particulier, des questions relatives aux règles communautaires de diffusion et de protection et à la propriété intellectuelle dans les projets de recherche transnationaux.

**Contenu**

- Activités d'assistance, de diffusion de l'information et de formation, pour autant que ces activités apportent une valeur ajoutée au niveau européen en s'attaquant aux problèmes de droits de la propriété intellectuelle et d'accès au financement relevant de projets de recherche transnationaux financés par la Communauté (par exemple l'accord de licences, le transfert de technologies, les accords de consortium, etc.). Des services d'information et de soutien en matière d'accès au financement sont compris dans les instruments de soutien prévus au point 1.2.1.
- Développement d'instruments tels que des sites web, une assistance téléphonique, des bulletins d'information et d'autres supports d'information et de diffusion appropriés, ainsi que des activités de sensibilisation et de formation.

**Modalités de mise en œuvre**

***Instruments***

Action de soutien spécifique.

## 1.2.5 Analyser et évaluer l'innovation dans les projets de recherche communautaire

### **Objectifs**

Observer et analyser les activités de promotion de l'innovation menées au titre des projets du programme-cadre de RDT de la Communauté (et éventuellement d'autres programmes européens, tels qu'Eureka); en particulier ceux concernant la concrétisation des résultats de la recherche en produits, processus et services innovants.

Dégager les leçons et les bonnes pratiques et les diffuser, en vue de mieux intégrer la dimension de l'innovation dans les projets de recherche.

### **Contenu**

- Mise à profit des leçons tirées des projets de RDT et d'autres activités du cinquième programme-cadre de RDT (y compris les projets d'innovation du programme innovation et PME du PC5); définition d'une méthodologie permettant d'analyser l'impact sur l'innovation des instruments du PC6,
- Collecte et analyse des informations sur les mesures de promotion de l'innovation dans les projets de RDT communautaires, les obstacles rencontrés et les actions mises en place afin de les surmonter; comparaison avec des informations et analyses similaires provenant d'autres programmes et activités de recherche (européens ou non-européens),
- Mise en place d'une "plate-forme d'échange sur l'innovation" pour soutenir les activités d'exploitation et d'innovation des projets de RDT communautaires, et aider à l'identification de problèmes communs et de solutions envisageables,
- Etablissement d'ensembles de recommandations et de bonnes pratiques pour l'intégration des mécanismes d'innovation dans les instruments de recherche coopérative, en particulier les projets intégrés, les réseaux d'excellence et les activités spécifiques PME.
- Activités de diffusion.

### **Modalités de mise en œuvre**

#### ***Instruments***

Actions de soutien spécifiques, contrats de service.

## 1.2.6 Domaine de l'intelligence économique et technologique

### **Objectifs**

Dans une économie basée sur la connaissance, l'intelligence économique et technologique est une composante vitale des stratégies de recherche et d'innovation compétitives. Au sein du sixième programme-cadre, cette activité s'appuiera sur l'expérience acquise au cours du cinquième programme-cadre.

### **Contenu**

Chaque activité d'intelligence économique et technologique devrait être consacrée à un sujet de recherche ou un secteur industriel spécifique. Au cours du premier appel, les projets devraient se concentrer sur la participation de PME ou groupements de PME au sixième programme-cadre, en particulier au sein de projets intégrés et de réseaux d'excellence. Ceci peut être réalisé grâce notamment:

- à l'aide à la création de groupements ou de grappes de PME ayant des besoins d'innovation similaires ;
- à la promotion de la coopération transrégionale entre les PME ;
- à la stimulation de réseaux d'incubateurs industriels.

Ces projets pourront inclure des audits technologiques afin d'identifier les besoins des PME et de les diriger vers les instruments les plus appropriés du programme-cadre, et des activités permettant d'établir des liens d'un bout à l'autre de l'interface recherche-innovation. L'identification et la diffusion des meilleures pratiques seront encouragées.

Les projets seront principalement conduits par des intermédiaires (par exemple les points de contact nationaux PME, les fédérations industrielles, les réseaux et associations de chercheurs, les associations professionnelles, les chambres de commerce), travaillant avec / pour les acteurs de l'innovation ainsi que pour les organisations expertes en intelligence économique et technologique.

### **Échelle des activités**

Le coût total de chaque projet se situera généralement entre 0,2 et 2 millions d'euros.

### **Durée**

La durée d'un projet sera déterminée en fonction du temps nécessaire pour atteindre ses objectifs. En général, la durée sera comprise entre un et trois ans environ. Elle ne pourra dépasser trois ans qu'exceptionnellement et si le projet le justifie.

### **Modalités de mise en œuvre en 2003**

***Instruments*** : actions de soutien spécifiques et actions de coordination.

### ***Budget et calendrier de mise en œuvre***

La mise en œuvre des activités dans le domaine de l'intelligence économique et technologique se fera par l'intermédiaire d'appels à propositions et d'appels d'offres.

Pour le premier appel à propositions, doté d'un budget indicatif de 20 millions d'euros, la date limite de soumission sera le 29 avril 2003.

Pour compléter les activités mentionnées plus haut, des appels d'offres seront lancés en vue d'apporter un soutien externe, notamment pour le suivi des projets et la création de synergies entre les projets.

### 1.3 Plan de mise en œuvre et questions connexes

#### Activités en 2003 ( y compris les appels à propositions et les appels d'offres)

Réf. activités	Description	Calendrier	Budget indicatif pour 2003
1.2.1	Débats entre intervenants. Les thèmes précis seront définis en fonction des priorités et des besoins.	Appel d'offres, date en 2003 à définir	2 millions* d'euros
	Innobaromètre, par contrat-cadre Eurobaromètre DG PRESS	En collaboration avec DG PRESS	0,5 million* d'euros
	Données Eurotech, par contrat-cadre DG ECFIN	En collaboration avec DG ECFIN	2 millions* d'euros
1.2.2	Secrétariat du réseau IRE	Appel d'offres, premier semestre 2003	5,5 millions** d'euros
1.2.4.1	Appel d'offres ouvert concernant le service d'information électronique CORDIS	Appel d'offres, 20.11.2002	25,5 millions* d'euros
	Edition et impression, par contrats-cadres existants ENTR DG et EUR-OP	Appels d'offres pour les services d'édition et d'impression. Date indicative: 30.6.2003	2 millions* d'euros
	Conférences et expositions (organisation), par contrats-cadres existants	En fonction des priorités et des besoins (en 2003)	1 million* d'euros
1.2.4.2	Centres Relais Innovation	Appel à propositions, 4.3.2003	74 millions d'euros
	Secrétariat en réseau CRI	Appel d'offres, premier semestre 2003	4 millions** d'euros
1.2.6	Renforcer le domaine de l'intelligence économique et technologique	Appels d'offres et appel de propositions	20 millions d'euros

	technologique		
--	---------------	--	--

La dernière colonne du tableau donne, pour les appels à propositions, le budget indicatif total de l'appel. Pour tous les autres thèmes, le montant indiqué correspond à l'importance des engagements en 2003 (indiqué par un astérisque - \*) ou en 2004 (indiqué par un double astérisque - \*\*).

## 1.4 Informations relatives aux appels

---

1.4.1 Fiche d'appel. Centres relais Innovation (CRI)
--

- 1) **Programme spécifique**: Structurer l'Espace européen de la recherche
- 2) **Domaine thématique prioritaire**: Recherche et Innovation.
- 3) **Titre de l'appel**: Centres relais Innovation (CRI)
- 4) **Référence de l'appel**: FP6-2003-INNOV-2
- 5) **Date de publication**<sup>1</sup>: 04/03/2003
- 6) **Date de clôture**<sup>2</sup>: 04/06/2003
- 7) **Budget indicatif total**: 74 M€(pour 4 ans)
- 8) **Domaine et instruments**:

<u>Domaine</u>	<u>Instrument</u>
1.2.4.2	Actions de soutien spécifiques

- 9) **Nombre minimal de participants**:

<u>Instrument</u>	<u>Nombre min. de participants</u>
-------------------	------------------------------------

---

<sup>1</sup> Le Directeur général responsable pour l'appel peut le publier au maximum un mois avant ou après la date de publication prévue.

<sup>2</sup> Lorsque la date de publication prévue est avancée ou repoussée (voir note de bas de page n° 1), les dates de clôture seront modifiées en conséquence dans l'appel de propositions publié.

Actions de soutien spécifiques	1 personne morale
--------------------------------	-------------------

10) **Restriction à la participation:**

Aucune.

11) **Accord de consortium:** pour les consortia, les participants retenus à l'issue de cet appel sont tenus de conclure un accord de consortium.

12) **Procédure d'évaluation:**

- La procédure d'évaluation comporte une seule étape.

Cependant, en raison de la nature du projet CRI, une nouvelle évaluation basée sur les résultats de l'évaluation des experts est requise dans le cadre de la procédure en une étape. Elle permettra d'évaluer chaque proposition individuellement dans le contexte national de leur mise en place. Elle prendra en compte les opinions (dûment notées) des représentants des pays concernés dans le processus global d'évaluation. Cette deuxième étape servira à guider le choix de la couverture régionale la plus appropriée des propositions choisies, c'est-à-dire le retrait des superpositions inutiles entre les régions frontalières, et d'aider à la recommandation finale d'une proposition dans le cas où deux propositions appropriées ou plus seraient identifiées pour à peu près la même région.

- Les propositions ne seront pas évaluées de manière anonyme.

13) **Critères d'évaluation:**

Les critères d'évaluation et la pondération qui leur est applicable sont indiqués ci-dessous. Aucun seuil ne sera appliqué dans le présent appel.

<b>Critère d'évaluation</b>	<b>Centres relais Innovation (CRI)</b>
<b>1. Pertinence</b>	Pondération: 20%
<b>2. Qualité de l'action de soutien</b>	Pondération: 30%
<b>3. Incidence potentielle</b>	Pondération: 15%
<b>4. Qualité de la gestion</b>	Pondération: 15%
<b>5. Mobilisation de ressources</b>	Pondération: 20%

En raison de la nature du projet CRI, les critères devront être interprétés en fonction du fait que chaque soumissionnaire sera une organisation / un consortium proposant de fournir les services spécifiques pour une zone géographique spécifique mais aussi qu'il travaillera au sein d'un réseau transnational d'autres centres relais.

De plus amples informations à ce sujet seront fournies dans la documentation relative à l'appel à propositions.

14) **Délais indicatifs d'évaluation et de sélection:**

- Résultats d'évaluation: devraient être disponibles dans les 4 mois suivant la date de clôture indiquée au point 6.
- Signature des contrats: les premiers contrats dans le cadre du présent appel devraient prendre effet le 1er avril 2004.

1.4.2 Fiche d'appel. Domaine de l'intelligence économique et technologique
--

- 1) **Programme spécifique**: Structurer l'Espace européen de la recherche.
- 2) **Domaine thématique prioritaire**: Recherche et Innovation.
- 3) **Titre de l'appel**: Domaine de l'intelligence économique et technologique.
- 4) **Référence de l'appel**: FP6-2003-INNOV-1
- 5) **Date de publication**<sup>1</sup>: 26/02/2003
- 6) **Date de clôture**<sup>2</sup>: 29/04/2003
- 7) **Budget indicatif total**: 20 M€
- 8) **Domaine et instruments**:

<u>Domaine</u>	<u>Instrument</u>
1.2.6	Actions de soutien spécifiques et de coordination

- 9) **Nombre minimal de participants**<sup>3</sup>:

---

<sup>1</sup> Le directeur général responsable du présent appel peut le publier sur une période allant d'un mois avant à un mois après la date de publication prévue.

<sup>2</sup> Lorsque la date de publication envisagée est avancée ou retardée (voir la note précédente), la (ou les) date(s) de clôture sera/seront adaptée(s) en conséquence dans l'appel de propositions publié.

<sup>3</sup> EM = États membres de l'UE; EA (y compris PCA) = États associés; PCA = pays candidats associés.

Toute personne morale établie dans un État membre ou dans un État associé et qui comprend le nombre requis de participants peut être le seul participant à une action indirecte.

<u>Instrument</u>	<u>Nombre minimal de participants</u>
Actions de soutien spécifiques, Actions de coordination	3 personnes morales indépendantes de 3 EM ou EA différents, avec au moins 2 EM ou PCA

10) **Restriction à la participation:**

Aucune.

11) **Accord de consortium:** les participants aux actions de soutien spécifiques et aux actions de coordination retenus à l'issue de cet appel ne sont pas tenus de conclure d'accord de consortium.

12) **Procédure d'évaluation:**

- La procédure d'évaluation comporte une seule étape,
- L'évaluation des propositions ne se fera pas de manière anonyme.

13) **Critère d'évaluation:** voir l'annexe B du programme de travail pour les critères applicables (y compris la pondération et les seuils applicables à chacun, et le seuil global) par instrument.

14) **Délais indicatifs d'évaluation et de sélection:**

- Résultats d'évaluation: devraient être disponibles dans les 3 mois suivant la date de clôture indiquée au point 6.
- Signature des contrats: les premiers contrats dans le cadre du présent appel devraient prendre effet 8 mois après la date de clôture indiquée au point 6.

